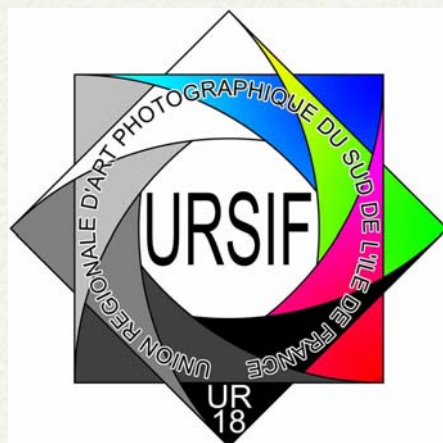


PRIX D'AUTEUR REGIONAL



UR 18

2016/2017

Règlement

<http://www.ursif.fr>



1. Objectifs

Dans le but de promouvoir et de développer la démarche d'Auteur des membres de l'URSIF, un Prix d'Auteur Régional est organisé chaque année.

Démarche : désigne la manière de conduire un raisonnement, une méthode, un procédé, un cheminement choisi, une approche. L'itinéraire, le parcours effectué par le photographe en fonction de ses choix (thème, engagement, support, format, etc.).

C'est la démarche qui singularise l'œuvre (ici, sa série).

Synonymes : méthode, optique, point de vue, manière de voir.

2. Catégories

Sont invités à participer tous les membres des clubs appartenant à l'URSIF et les individuels régionaux. Deux catégories sont proposées à tous

1. **Série de 8 à 15 photos**, sur support cartonnés (1.5 mm minimum d'épaisseur), dimensions de 30/40 cm.

Les séries classées, aux premières places seront qualifiées pour participer aux concours Auteur national 2018, selon quota attribué à l'UR 18 par la FPF. Seul, un dossier par auteur pourra y participer (l'auteur devra impérativement être à jour de sa cotisation fédérale au moins 3 semaines avant le concours national).

*Afin d'encourager une plus large expression artistique auprès des auteurs de l'UR 18, nous conservons la possibilité de concourir dans une série, **non qualificative** pour le concours Auteur national 2018.*

2. **Série de 6 photos**

Les photographies pourront être montées, sur carton mince de 1,5 mm d'épaisseur environ, ou sans support carton ou Marie-louise sous la condition que le papier utilisé fasse au minimum 300 grammes (dans ce cas précis le dossier doit être présenté dans une enveloppe avec le nom de l'auteur et le titre de la série). Les dimensions sont comprises entre 30cm, pour la plus petite dimension, et 40cm, pour la plus grande, soit par exemple : 30 x 30cm, 30 x 40cm, 40 x 40cm.

3. Dispositions communes

- Le sujet est libre et pourra être présenté soit en couleur, soit en monochrome
- Chaque Auteur pourra présenter 1 seule série (8 à 15 photos) ou 2 séries pour la catégorie 6 photos
- Un même Auteur ne pourra être récompensé qu'une seule fois chacune dans chaque catégorie.
- Un texte sur feuille libre, de 300 caractères maximum, signé de l'Auteur, devra être obligatoirement joint pour expliquer la démarche et le sujet choisi. Cette feuille comportera, **en haut à gauche** de la feuille, également les coordonnées complètes de l'Auteur : **nom, prénom, coordonnées** inclus une **adresse e-mail, club d'origine, liste de la série** présentée. **L'auteur ou le club devra envoyer le ou les textes ainsi que les informations nécessaires sur papier imprimé avec l'envoi des dossiers et par mail à l'adresse suivante : <prixauteurphotographie@gmail.com>**. Le texte ne fera pas partie du jugement mais sera présenté sous dossier, à la lecture du public.
- Chaque série devra avoir un **titre**. Les photos composant la série seront nommées avec le **titre de la série** et un **numéro d'ordre de présentation**.
- L'attention des Auteurs est attirée sur l'importance de présenter des dossiers homogènes et cohérents.
- Les photos porteront au dos l'étiquette téléchargée sur le site FPF.
- Les dossiers incomplets ou présentant des irrégularités ne seront pas jugés.

- Les photos ne devront pas avoir été éditées et l'auteur s'engage à ce quelles soient récentes (trois dernières années).
- Le participant déclare être l'auteur de ses photos
- Les Auteurs certifient avoir respecté les règlements, droits et lois sur la propriété de l'image et la prise de vue de biens et/ou de personnes.
- L'URSIF ainsi que les Commissaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des litiges éventuels.

4. **Jugement, date et lieu**

Un jury sera composé de trois personnalités issues du milieu de la culture, de l'art et/ou de la photographie.

- Date : le jugement se tiendra le **samedi 24 juin 2017** à partir de 10 heures précises
- Lieu : Maison des Associations du 14ème, 22 rue Deparcieux 75014 Paris
- Date limite de réception des dossiers : **lundi 12 juin 2017**

Conditions d'envoi

Le dépôt ou l'envoi des dossiers correctement enregistrés est à faire au commissaire **à partir du 15 mai 2017 jusqu'au 12 juin 2016** à l'adresse suivante :

Ana SARTORI

Prix Auteur UR18/2017

31 rue Etienne Dolet

94800 VILLEJUIF

E-mail : prixauteurphotographie@gmail.com

Tél : 01 49 58 91 50

Mobile : 06 61 86 51 61

Merci d'utiliser IMPERATIVEMENT l'adresse e-mail dédié au prix d'auteur pour prévenir le commissaire de votre envoi.

Modalités d'enregistrement : la saisie des images doit se faire directement sur le site fédéral suivant :

<http://outils.federation-photo.fr/concours/regional.php?ur=18>

La fonctionnalité principale, outre éviter les multi saisies, est de pouvoir éditer directement les étiquettes avec leur code barre.

Il convient donc de saisir le titre de la série et le nombre de photos sur le site pour éditer les étiquettes (inscrire « 8 » pour l'édition des étiquettes des séries comportant seulement 6 images) comprenant le code barre à coller sur les images avant envoi au commissaire. Attention, les codes barre doivent être lisibles avec la douchette lors du concours (impression de bonne qualité, et pas de scotch sur les codes barre SVP).

Pour cette saisie, plusieurs solutions s'offrent à vous :

1. Soit l'un des membres de votre Bureau (Président, Trésorier et Secrétaire général ont tous les accès)
2. Soit votre responsable concours (en lui confiant l'un des accès dont disposent les membres du Bureau)
3. Soit par vos adhérents eux-mêmes (dans ce cas merci de faire suivre l'info, car les Commissaires privilégient plutôt les solutions 2 et 3)

Retrait des dossiers

Les dossiers non retenus sont à retirer sur place après le jugement ou par la suite en faisant la demande au Commissaire dans le mois qui suit le concours.

Tous les dossiers retenus pour la catégorie 8 a15 images, en fonction des quotas de participation de l'UR 18 aux Prix Auteur Nationaux seront gardés par le Commissaire et les Auteurs auront **1 mois** pour envoyer au Commissaire un CD avec les fichiers Haute Définition correspondants,

comportant le nom de la série et le numéro des photos, (chaque photo en format JPG, 1920 px, limitée à 3Mo, A4 en 300 dpi) ainsi qu'une **photocopie de la carte FPF**.
Pour la catégorie de 6 photos, les auteurs pourront les récupérer sur place, le jour même du jugement.

Les auteurs n'ayant pas envoyé le CD au bout d'un mois risquent une disqualification.

Aucun dossier ne sera renvoyé par la poste.

Ana Sartori, Commissaire Auteur UR 18

Sylvie Régnier, Commissaire adjointe Auteur UR 18

<http://www.ursif.fr>

Lire attentivement toutes les instructions nouveaux changements.
